

Association  
**GRIEPS**

# PLACE ET USAGE DES TIC

*DANS LA FORMATION CONTINUE  
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ*

Consultant formateur multimédia

**Lisette CAZELLET**

# GRIEPS

**Siège administratif**  
74, rue du Grand-Roule - 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon  
Tél. : 04 72 66 20 30 - Fax : 04 72 66 20 44

**Inter** toutes régions : 04 72 66 20 30

**Intra** région Sud-Est : 04 72 66 20 32  
**Intra** région Sud-Ouest : 04 72 66 20 33  
**Intra** région Nord-Ouest : 04 72 66 20 42  
**Intra** région Nord-Est : 04 72 66 20 42

**Fax** toutes zones : 04 72 66 20 44

**E-mail** : [contact@grieps.fr](mailto:contact@grieps.fr)  
[www.grieps.fr](http://www.grieps.fr)

Siège social : 31, rue de Brest - 69002 Lyon  
Société coopérative de production anonyme  
à capital variable.  
Centre de formation professionnelle continue  
enregistré sous le n° 82 69 0577869  
SIREN 414862672 - Code APE 8559 A.  
TVA/CEE : FR 40 414 862 672 000 22

Synthèse d'une  
étude relative  
à un état des lieux

Novembre 2009

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PREMIERE PARTIE : L'ÉTUDE.....	4
Objectif .....	4
Méthode.....	4
Analyse du contexte.....	4
DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE .....	11
Objectif .....	11
Méthode.....	11
CONCLUSION DE LA SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE.....	18
ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES.....	19
ANNEXE 2 - QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	20
ANNEXE 3 – CIRCULAIRE FOAD.....	21

## INTRODUCTION

Des évolutions importantes sont en cours dans le système de santé notamment dans les domaines des soins. De même, la réforme de la formation tout au long de la vie va induire des mutations dans la conception, l'organisation et la réalisation d'actions de formation continue des professionnels de santé ouvrant la porte à l'utilisation des Formations Ouvertes à Distance (FOAD) et des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC). Conscients de toutes ces évolutions, le GRIEPS a réalisé dans le courant de l'année 2009 une étude sur les évolutions en cours dans le domaine de la formation des personnels de santé. Cette étude a été confiée à Lisette Cazellet, cadre supérieur de santé, consultant formateur multimédia et co-fondateur de l'association FORMATICSanté.

**Le but de cette étude était de réaliser un état des lieux sur la place et les usages actuels des TIC et du e-learning dans et pour la formation continue des professionnels de santé.**

La circulaire du 20 Juillet 2001 a défini et reconnue la FOAD ou Formation Ouverte et A Distance comme une nouvelle modalité de formation. Les pratiques de FOAD ou de e-learning se sont développées depuis une quinzaine d'années dans de nombreux secteurs d'activités (banques, assurances, grandes entreprises françaises, laboratoires pharmaceutiques...) ainsi que dans l'Éducation Nationale et les universités.

**Qu'en est-il des pratiques dans les secteurs de la santé et du médico-social ?**

- Quelles sont les offres de programmes et d'actions de formation intégrant les TIC et le e-learning offerts aux établissements et professionnels de santé et du médico-social ?
- Quels sont les usages actuels au sein des établissements dans ce domaine ?
- Quelles sont les perceptions actuelles des responsables de formation ?
- Quels sont les projets et attentes dans ce domaine ?

**La synthèse proposée est réalisée à partir :**

- d'une étude sur l'évolution du contexte, sur l'offre actuelle des actions de formation intégrant les TIC et sur les modalités de formation e-learning pour les professionnels et structures sanitaires et médico-sociales,
- d'une enquête auprès d'établissements de santé afin d'identifier leurs pratiques actuelles, leurs perceptions et leurs attentes ou projets dans ce domaine.

# PREMIERE PARTIE : L'ÉTUDE

## Objectif

- *Identifier les principales évolutions du marché de la formation et de la place de l'usage des TIC et du e-learning dans le champ particulier de la formation professionnelle pour les acteurs des secteurs santé et médico-social.*

## Méthode

Cette étude porte sur l'offre actuelle des formations et sur les organismes de formation qui proposent des actions de formation e-learning aux secteurs santé et médico-social. La recherche est effectuée à partir d'une recherche documentaire sur Internet. Elle est complétée par des entretiens auprès de différents acteurs clés de la formation du secteur de la formation TIC et santé.

## Analyse du contexte

### 1 - L'évolution des usages des TIC et du e-learning dans le champ de la formation hors du secteur de la santé

#### Quelles sont les principales étapes et les indicateurs de l'évolution des usages des TIC dans la formation ?

- **L'utilisation de l'informatique dans la formation, à ses débuts, a été marquée dans les années 80 par l'EAO (Enseignement Assisté par Ordinateur).** Ce type d'enseignement construit sur le modèle de l'enseignement programmé et inspiré d'une approche comportementaliste n'a pas fait de nombreux adeptes dans le secteur de la santé. Quelques initiatives de laboratoires, de formateurs ont cependant permis la production des premiers supports d'apprentissage multimédia.
- **A la fin des années 90 et avec le développement d'Internet,** de nouvelles pratiques se sont développées. Le e-learning qui a connu ses premières applications aux USA a été progressivement introduit en France. Les organismes pionniers (CEGOS, DEMOS...), après une période d'engouement, ont marqué un certain recul dans le « tout e-learning » et la formation proposée à distance. Une étude prospective réalisée au début des années 2000 laissait entrevoir une augmentation de plus de 40% sur le marché de la formation, mais cette évolution ne s'est pas confirmée.  
Les organismes de formation du secteur santé très investis dans l'accompagnement des personnels pour la mise en œuvre des nombreuses réformes (démarche qualité, accréditation, certification, plan hôpital 2007...) et les services formation des établissements de santé sont restés en marge de cette évolution. L'offre de formation du secteur santé n'a pas intégré des actions de formation e-learning.
- **Depuis le début des années 2000 et le développement du haut débit,** l'Europe et de nombreux ministères, notamment le Ministère de l'Éducation et de la Recherche, ont largement investi pour promouvoir les initiatives dans le domaine des TICE (Technologies de l'Information et de la

Communication pour l'Éducation). Les masters pour la formation de chefs de projets e-learning se sont multipliés.

- **Pour Joël de Rosnay (2002)**, 4 types de facteurs sont susceptibles d'influencer l'évolution du marché de la formation et le développement de la formation e-learning :
  - **la progression des technologies** et notamment : la puissance des ordinateurs et périphériques, des bandes passantes, le streaming audio et vidéo, le déploiement de logiciels interactifs,
  - **l'évolution des organisations** : l'évolution des métiers, les changements des organisations, l'évolution des méthodes de management,
  - **les facteurs extérieurs** : les contraintes de temps avec les 35h, la pression des coûts de formation,
  - **les utilisateurs** : augmentation du nombre de personnes qui bénéficient de formation initiale et continue, augmentation des besoins en formation continue et développement des équipements individuels.
- **En 2005, le FFFOD (Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance) qui regroupe la plupart des structures de formation proposant de la FOAD a élaboré et publié avec l'AFNOR « Le Guide des bonnes pratiques de FOAD ».** Dans la période, le déploiement de nouvelles technologies a permis l'arrivée progressive de nouveaux outils pour la formation, provoquant le déploiement de nombreuses plateformes de formation ou LMS, l'utilisation des outils du Web 2.0 pour développer le travail collaboratif : forum, blog, wiki, ainsi que les outils de webconférence qui démocratisent l'usage de la visioconférence... Les formateurs se sont progressivement formés à ces nouvelles technologies ainsi qu'aux approches et nouvelles modalités de formation. Ils ont mis en œuvre des dispositifs de formation mixtes innovants, combinant des temps et modalités de formation présentielle, et ont enrichi les modalités de formation en ligne et à distance. La formation mixte (ou le blended-learning) s'est progressivement imposée comme un modèle de référence pour une majorité d'acteurs de ce secteur de la formation.
- **Le baromètre 2008 de la formation e-learning réalisé par le Préau de la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) et l'OFEM (Observatoire de la Formation de l'Emploi et des Métiers) auprès des entreprises met en évidence que 12% des entreprises proposent des formations en e-learning à leurs salariés (10% des salariés en 2006).** Il s'agit le plus souvent de grandes entreprises (plus de 3 % dans les entreprises de plus de 1000 salariés et moins de 10% dans les entreprises de moins de 100 salariés). Parmi les entreprises qui ont recours au e-learning, 89% des entreprises privilégiaient en 2006 la formation présentielle combinée avec de la formation à distance. En 2008 il apparaît que 65% des formations comportent une part d'activités en ligne plus importante que le face à face ou se réalisent entièrement en ligne. Les formations les plus fréquemment réalisées en e-learning restent toujours les formations linguistiques (56%) et les formations bureautiques (23%) mais aussi les formations au management (10%).  
[http://www.dailymotion.com/video/x7008c\\_barometre-ccip-2008-du-elearning\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x7008c_barometre-ccip-2008-du-elearning_news)
- **L'enquête réalisée à l'automne 2008 par Démon Elearning sur le blended learning (formation mixte) et tutorat** [http://www.demos.fr/Presse/Documents/Etude\\_Learning.pdf](http://www.demos.fr/Presse/Documents/Etude_Learning.pdf) révèle que près de 50% des entreprises utilisent moins de 15% de e-Learning dans leurs dispositifs de formation. 90% de ces entreprises utilisent des modules de formation e-learning sur mesure en ayant recours à la sous-traitance, mais aussi des « modules sur étagères » avec une prédominance pour les formations managériales.

L'enquête révèle aussi que le choix des entreprises est partagé entre plateformes internes ou plateformes hébergées par prestataires. Le lieu privilégié pour la formation en ligne est le poste de travail ou le centre de ressources multimédia. Les principaux avantages reconnus pour les formations e-learning sont la réduction des coûts et le déploiement de la formation à un plus grand nombre. Les principaux freins sont surtout organisationnels et techniques, mais aussi le sentiment d'isolement perçu par les apprenants. Ainsi 69% des entreprises proposent des formations présentielles écourtées articulées avec des modules e-learning et un tutorat. Le tutorat répond aux besoins des apprenants d'être guidés, conseillés, de disposer de compléments de formation ou d'assistance

technique. Il permet aussi d'apporter des réponses spécifiques aux salariés et de maintenir leur motivation.

- Les conclusions de l'enquête réalisée par la CEGOS en 2009 auprès de plus de 2 355 salariés et 485 DRH dans 4 pays montrent que 50% des salariés souhaitent le développement des formations e-learning et blended learning (formations mixtes combinant formation présentielle et à distance). En France, 24% des salariés français interrogés déclarent avoir participé à des formations e-learning contre plus de 50% en Espagne et 47% au Royaume Uni. Les apprenants attendent davantage de simulations et attachent également une grande importance à la qualité visuelle et pédagogique des modules. **L'enquête montre que les salariés semblent globalement plus favorables au développement du e-learning que les DRH et responsables formation interrogés.**  
<http://www.elearning-cegos.fr/toolbox/resultats-de-letude-2009-sur-les-modalites-de-formation.html>

Au cours des dix dernières années, le marché de la FOAD pour les grandes entreprises en France a été largement investi par les grands acteurs traditionnels de la formation (Cegos, Demos, CESI, CNAM, AFPA, CNED...) Ils ont été les premiers à créer un département e-learning.

On notera que certains de ces organismes qui travaillent aussi sur le secteur de la santé, n'ont pas développé jusqu'à présent d'offres spécifiques de formations pour les professionnels de santé.

De nouveaux acteurs entrants et notamment des organismes créés par des entreprises du secteur de la communication ou des technologies numériques se sont développées au cours de la dernière décennie (Cap Gemini, OnlineFormaPro, Amplitudes, EDocéo, Epistema, X-PERTeam, KTM Advance, CrossKnowledge, U&I Learning, Smart Canal, Didact-Systemes, Syfadis...).

Que s'est-il passé pendant ces dix dernières années dans le secteur de la formation des professionnels de santé ?

Comment les organismes de formation travaillant dans le secteur de la santé et médico-social ont-ils intégré ces nouvelles approches et pratiques de formation ?

## 2 - Introduction des actions de formation e-learning dans le secteur de la santé

### 2.1 – Prestataires et formations pour les établissements et personnels de santé

- Les premières offres de formation proposées aux établissements de santé et mises en œuvre en e-learning sont les formations aux logiciels bureautiques. Deux organismes se sont longtemps partagés ce marché auprès des établissements de santé : Iprogress, filiale du groupe Bernard Julhiet et l'offre Médiaplus diffusée par les Éditions Eni. On note également l'arrivée de la société Online Formapro (très présente auprès des universités et de certaines entreprises). Elle a été choisie comme prestataire par l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique) à Rennes pour l'auto-formation aux modules bureautique des futurs directeurs et inspecteurs santé.
- La formation médicale continue fait figure de pionnière pour les formations métiers. Depuis 2003, sous l'impulsion de l'UMVF (Université Médicale Virtuelle Francophone), les universités de médecine ont développé progressivement ce type de modalités de formation pour les étudiants en médecine avec pour avantages d'assouplir les modalités d'accès et d'enrichir les contenus de formation. Initialement conçue pour la formation initiale des médecins, l'UMVF développe ses missions pour la formation médicale continue et de nombreuses universités ont pris le relais en région. Il est à noter aussi que le développement des projets et équipements de télé-médecine a également permis de développer des pratiques de télé-formation et visioconférences pour la formation continue des médecins.
- Les laboratoires pharmaceutiques ont également investi depuis plusieurs années dans le développement des formations e-learning pour la formation des visiteurs médicaux intervenant en France et dans le reste du monde. Les modules de formation sont souvent traduits et accessibles en plusieurs langues. Différents prestataires sont actuellement positionnés sur ce marché et

travaillent de manière plus spécifique pour et avec ces laboratoires pharmaceutiques : Démon Elearning Agency, Callscope, Asymptote...

- En 2006, la DHOS et la MEAH ont proposé en complément des dispositifs de formations sur les réformes hospitalières des modules de formations à distance : 17 modules de formation sur les différentes réformes hospitalières ont été mis en ligne en 2007 et 2008 et restent actuellement accessibles gratuitement sur le site [Créer](http://www.creer-hopitaux.fr/fr/home/la-mise-en-oeuvre/formation/la-formation-a-distance/la-formation-a-distance/) après inscription. <http://www.creer-hopitaux.fr/fr/home/la-mise-en-oeuvre/formation/la-formation-a-distance/la-formation-a-distance/>. Selon le bilan présenté par la DHOS, plus de 10 000 professionnels ont bénéficié de ce dispositif de formation à distance.
- Depuis 2008, la HAS a également fait le choix d'introduire la formation à distance pour la formation des experts visiteurs avec la société prestataire KTM Advance <http://ktm-advance.com/> qui a choisi la plateforme Open source Dokeos pour développer ce projet de formation.

## 2.2 - Les établissements qui pratiquent le e-learning

Les données de type baromètre des usages du e-learning dans le secteur de la santé n'existent pas à ce jour. Cependant l'étude de l'offre de formation du secteur montre une offre très limitée pour les professionnels et établissements de santé.

Pourtant dans certains établissements de santé des DRH et/ou des DSI choisissent d'investir dans ce domaine et initient des projets visant à développer les pratiques qui intègrent des modalités de formation elearning sur différents thèmes, soit en développant et mobilisant des compétences internes soit en ayant recours à des prestataires externes :

- Parmi les établissements publics, nous relèverons plus particulièrement les projets développés :
  - au CHU de Lyon, <http://www.formation-publique.fr/decouvrir/retour-experiences/retour-experiences-hopitaux-lyon.shtml>,
  - au CH de Perpignan <http://www.health-it.fr/docs/conferences2008/>,
  - au CH de Versailles [http://www.creer-hopitaux.fr/fr/home/les-reformes/tous-les-articles/?articles\\_id=143](http://www.creer-hopitaux.fr/fr/home/les-reformes/tous-les-articles/?articles_id=143),
  - et plus récemment aussi au niveau régional au niveau de la plateforme régionale Santé Rhône Alpes <http://www.sante-ra.fr/formations.htm>.
- Parmi les établissements privés, des initiatives aussi se développent, notamment au Centre F. Baclesse à Caen, au sein du groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon, à la clinique Pasteur et à la clinique Capio à Toulouse...

## 3 - Principales offres de programmes de formation disponibles sur le marché de la formation

### 3.1 - Les formations préparatoires aux concours

Les offres de formations préparatoires aux concours, à distance avec Internet ont relayé les traditionnelles formations par correspondance.

C'est sans doute dans ce domaine que les offres de formation sont les plus nombreuses, notamment :

- Les offres de formations à distance pour la préparation aux concours d'admission en IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) se multiplient : Espace formation, Espace Concours, Etudium, FormAction Online... et plus récemment Médiformation, organisme créé par Infirmiers.com.

La plupart de ces organismes notamment Elearning-formation, Etudium, Médiformation... propose aussi des formations pour la préparation aux concours d'admission d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

- Des formations préparatoires au concours d'admission en IFCS pour la Formation des Cadres de Santé sont proposées par le CNED, l'association FORMATICSanté, HR Formation en partenariat avec l'association Cadres de santé, Etudium, Minerve... Il est à noter que certains IFCS commencent

également à proposer une option ou des modalités de formation à distance aux futurs cadres de santé, notamment l'IFCS de la Croix Rouge Française et du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

- Depuis 2008, l'EHESP et l'Association des Directeurs d'Hôpitaux ont initié une formation à distance pour la formation préparatoire au concours de Directeur d'hôpitaux et plus récemment une formation pour préparation au concours de Directeurs de Soins.

### 3.2 - Des formations universitaires proposent des formations santé avec des modalités de formation à distance

- Dans le domaine du management et de la gestion du système de santé :
  - L'Université de Nice propose Le Master 2 Ingénierie du système de Santé I2S ESSQU@D <http://essquad.unice.fr/>.
  - L'Université de Nice propose aussi en partenariat avec l'IFCS de Nice et la formation de Cadres de santé la Licence Professionnelle de Gestion des Établissements Sanitaires et Sociaux [http://ifam.croix-rouge.fr/fc\\_prog\\_ifcs\\_lpg.pdf](http://ifam.croix-rouge.fr/fc_prog_ifcs_lpg.pdf).
  - La FEHAP organise depuis plusieurs années avec l'Université de Montpellier le master 1 au management juridique des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec des modalités de formation à distance [http://www.fehap.fr/fichiers/5/Plaqueette\\_M1\\_2009.pdf](http://www.fehap.fr/fichiers/5/Plaqueette_M1_2009.pdf).
- Dans le domaine de la santé publique :
  - L'École de Santé publique de Nancy propose différents cycles de formations à distance : des DU et DIU en santé publique et promotion pour la santé, la Licence Ingénierie de la Santé, parcours Sciences sanitaires et sociales ainsi que plusieurs Masters en Santé publique <http://www.sante-pub.u-nancy.fr/esp/course/view.php?id=10&topic=1>,
  - L'ISPED à Bordeaux Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement propose depuis les années 2000 des formations à distance où sont inscrits de nombreux étudiants des pays en voie de développement <http://ead.isped.u-bordeaux2.fr/>,
  - L'Université de Marseille propose à distance le master EISIS Expertise et Ingénierie des Systèmes d'Information en Santé <http://cybertim.timone.univ-mrs.fr/enseignement/troisieme-cycle/master-eisis/>,
  - L'Université de Corté organise la Licence professionnelle Gestion des risques sanitaires <http://www.ent-montecristo.org/foad/docs/plaquettegrs.pdf>.

### 3.3 - Des formations continues aux métiers de la santé

#### 3.3.1. Des formations au management et à la gestion

- Le CNAM LR propose la préparation au Certificat de spécialisation Finance et contrôle de gestion des services de santé [http://www.cnam-lr.fr/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=124&Itemid=169](http://www.cnam-lr.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=124&Itemid=169),
- L'EHESP propose une formation au PMSI incluant des modalités de formation e-learning <http://formation-continue.ehesp.fr/certificat/13/>,
- Le portail Management Environnement organise une Formation à la Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) <http://www.e-formation-environnement.com/formation-securite-sante-environnement.php>,
- L'AS Institute propose une formation entièrement à distance à la gestion des coûts, à la gestion financière et au contrôle de gestion des services de santé. <http://www.asi-edu.com/>.

#### 3.3.2. Des formations métiers

- Divers contenus de formations en ligne sont proposées aujourd'hui aux personnels soignants avec des contenus et modalités de formation à ligne par différents organismes :
  - L'INTS ou Institut National de Transfusion Sanguine propose des modules de e-formation en partenariat avec Formadirect <http://www.ints.fr/EformationPresentation.aspx>,

- **Formadirect** propose un catalogue de plus de 80 modules de formation de courte durée (1 à 4h en moyenne) sur différents thèmes aux établissements publics et privés <http://www.formadirect.fr/index.htm>,
- **Madéa** propose aussi des modules et cycles de formation pour les infirmiers libéraux <http://www.formation-infirmier.com/index.php> ainsi que pour les pharmaciens <http://www.madea.fr/pharmaciens-distributeurs/formation.htm>.

### 3.3.3. Des formations en hygiène hospitalière

- Au-delà de l'offre de CDROM et de ressources disponibles sur le site des CCLin on note qu'une offre de formations en e-learning se développe dans ce domaine :
  - Le site **Hygienosia** propose une offre de formation depuis plusieurs années avec des formations en hygiène hospitalière et notamment « une formation en Stérilisation Hospitalière » pour les pharmaciens et responsables de stérilisation et des formations de « Prévention aux risques infectieux » destinées aux personnels des EHPAD et des SSIAD <http://www.hygienosia.com/>,
  - L'**ANFH** a également initié un projet interrégional conçu avec l'**Éducation Nationale**, projet de formation en FOAD sur l'Hygiène des mains [http://www.anfh.asso.fr/plaquette\\_foadhygienemains.pdf](http://www.anfh.asso.fr/plaquette_foadhygienemains.pdf),
  - Le site « **Hygiène des mains** » réalisé par l'InterClin du Briançonnais propose également des formations en ligne gratuites sur l'hygiène des mains <http://www.hygienedesmains.fr/>.

### 3.3.4. Des formations et des ressources en ligne pour les soins aux personnes âgées sont proposées par des Universités et des Hôpitaux

- Des formations sur les approches fondamentales du vieillissement et de la gériatrie proposées par l'Université de Nice et le Pr Balas au CHU de Nice <http://homepage.mac.com/danielbalas/GERONTO/>,
- Le site **Longue vie et autonomie de l'Hôpital Européen Georges Pompidou** propose en ligne les supports pédagogiques du module 5 des études médicales sur le vieillissement et les affections dans le grand âge <http://www.longuevieetautonomie.com/second/index.html>.

Ces ressources pédagogiques sont accessibles gratuitement.

La liste des formations proposées par les différents organismes cités n'est pas limitative car l'offre se développe progressivement, même si elle représente aujourd'hui une infime partie du marché des formations disponibles pour les professionnels de santé.

## 4 - Nouveaux acteurs sur le marché de la formation e-learning

- **Medi-Formation** propose une formation au calcul de doses, cet organisme de formation à distance créé par Iseos sur le site Infirmiers.com qui propose également des formations préparatoires au concours et un service de mise à disposition d'une plateforme de formation pour les Instituts de formation,
- Le CERFPA Centre Privé d'Études Recherche Formation en Psychologie Appliquée propose différents modules de formation en ligne dans les domaines de l'action sociale et de la psychologie <http://www.e-learning-formation.com/index.html>,
- L'Institut Européen de Formation en Santé du Luxembourg et le CHU de Nancy organisent une formation aux soins d'urgence intégrant des modalités de formation à distance <http://www.learnfirstaidonline.eu/site/FR/index.htm>,
- Interaction Healthcare propose une formation aux situations d'urgence avec le premier « Serious game de simulation 3D santé » PULSE <http://www.interaction-healthcare.com/>.

- Il est à noter que de plus en plus de sites Internet proposent des ressources de qualité accessibles gratuitement et disponibles pour les formateurs sur différents thèmes :
  - Le site de l'INPES propose une formation sur La maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : <http://www.inpes.sante.fr/alzh/index.htm>,
  - Le site UPSA propose : La douleur : Kit de formation sur [http://www.institut-upsa-douleur.org/fr-FR/id-182/2\\_le\\_kit\\_de\\_formation\\_douleur.igwsh](http://www.institut-upsa-douleur.org/fr-FR/id-182/2_le_kit_de_formation_douleur.igwsh),  
PAIN Online Programme Antalgique International proposé par le laboratoire GRUNENTHAL  
<http://www.douleur-online.fr/>.
  - le site de la SFFPC propose des bases de connaissances ainsi que des QCM en ligne sur Plaies et cicatrisations : <http://www.sffpc.org/index.php?pg=connaiss>

Les différentes offres de formation en ligne disponibles sur le marché de la formation pour le secteur santé et médico-social ne sont pas exhaustives.

L'offre très diversifiée reste encore très limitée si on la compare à l'offre actuelle du marché dans ce secteur.

## DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

réalisée auprès des acteurs de la formation  
dans les établissements de santé

### Objectif

- Identifier les pratiques actuelles, les attentes et besoins des établissements dans ce domaine ainsi que les contraintes et limites perçues par les acteurs du secteur santé.

### Méthode

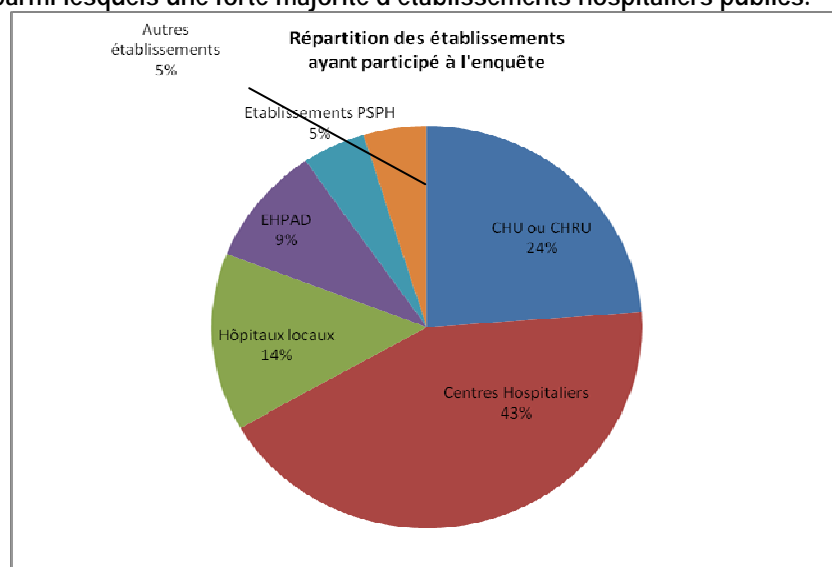
#### Enquête en ligne auprès des établissements de santé

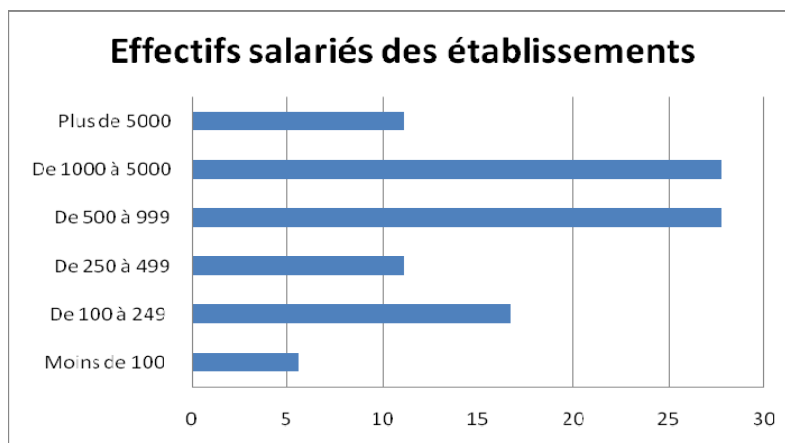
Cette enquête de type exploratoire a été réalisée par un questionnaire adressé en ligne à des responsables au sein d'établissements de santé au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2009.

Le nombre limité de réponses lié au thème et aux modalités de l'enquête, ne permet pas de considérer cet « échantillon » d'établissements comme représentatif car il s'agit de réponses spontanées de volontaires. Nous considérons cependant que cette enquête peut permettre de repérer des indicateurs de la situation actuelle, indicateurs qui pourraient donner lieu à d'autres études plus systématiques.

L'enquête en ligne a été préparée à l'automne 2008. Le questionnaire a été testé auprès de quelques établissements clients du GRIEPS.

Après réajustements, l'enquête en ligne a été adressée en Mai 2009 par le GRIEPS à près de 300 établissements. Elle est relancée début Juin 2009 et a permis d'obtenir les réponses de 21 établissements parmi lesquels une forte majorité d'établissements hospitaliers publics.





85% des établissements établissent un plan annuel de formation et 15% seulement un plan pluriannuel.

Parmi les établissements qui ont répondu à l'enquête, 14% ont expérimenté l'organisation de formations en e-learning.

Même si le nombre d'établissements qui ont répondu est peu significatif, on constate que ce pourcentage correspond aux résultats obtenus dans le baromètre du elearning réalisée par le Préau en 2008.

- Les contenus des formations réalisées à distance sont :
  - la bureautique,
  - les langues,
  - la préparation aux concours,
  - la gestion du temps,
  - l'hygiène.
- Les personnels qui ont bénéficié de ces quelques formations à distance sont :
  - les médecins,
  - les pharmaciens,
  - les cadres.

Les formations se déroulent soit en salle multimédia, soit sur les postes de travail des personnels notamment pour les médecins et pharmaciens ou le personnel administratif. Dans 2/3 des établissements, les personnes bénéficient d'un tutorat.

Les questions relatives aux modalités de formation et à la construction des dispositifs sont peu exploitables du fait des réponses trop limitées d'établissements bénéficiant d'expériences de formation en e-learning. On notera cependant que les formations réalisées intègrent des tests de pré-requis et des exercices formatifs.

Les établissements qui ont initié des modalités de formations en e-learning ont financé eux-mêmes ces actions de formation.

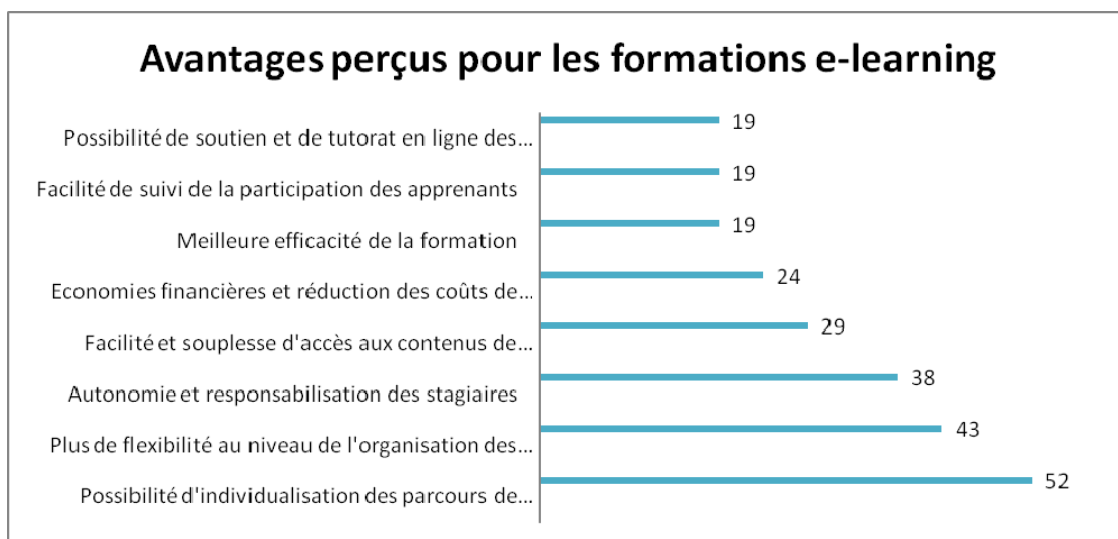
Le questionnaire demandait aux établissements qui n'avaient pas expérimenté ces modalités de formation de cocher 4 raisons maximum.

- Les raisons les plus fréquemment évoquées pour expliquer l'absence de formation en elearning dans l'établissement sont :

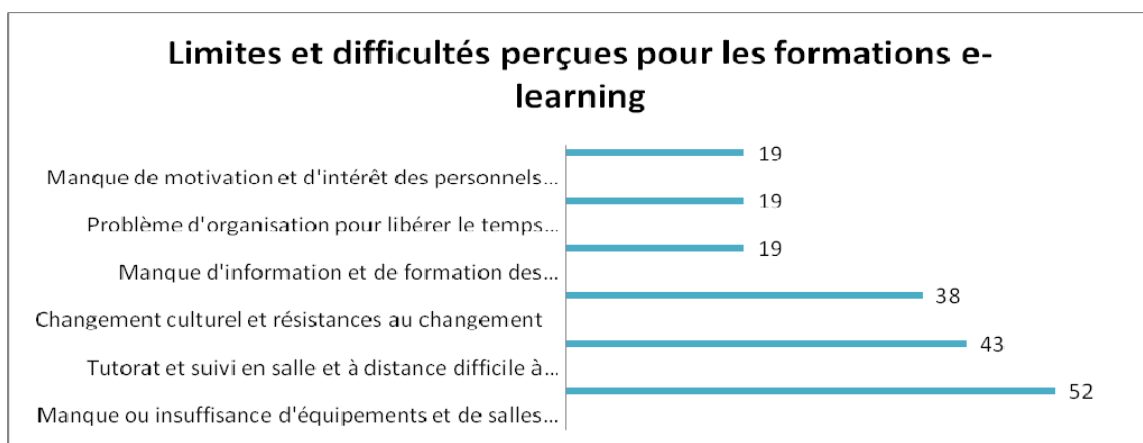
Ne correspond pas à un choix stratégique ou prioritaire de l'établissement	48 %
Manque d'information des responsables de la formation	29 %
Pas de demandes de salariés	24 %
Manque de ressources et compétences internes pour l'établissement	19 %
Risque de dépersonnalisation de la formation	14 %
Équipements informatiques de l'établissement non adaptés	
Modalités de formation non adaptées aux formations dispensées dans l'établissement	

Le questionnaire proposait aux responsables d'établissements de cocher 4 avantages et 4 limites ou difficultés liés aux modalités de formation elearning.

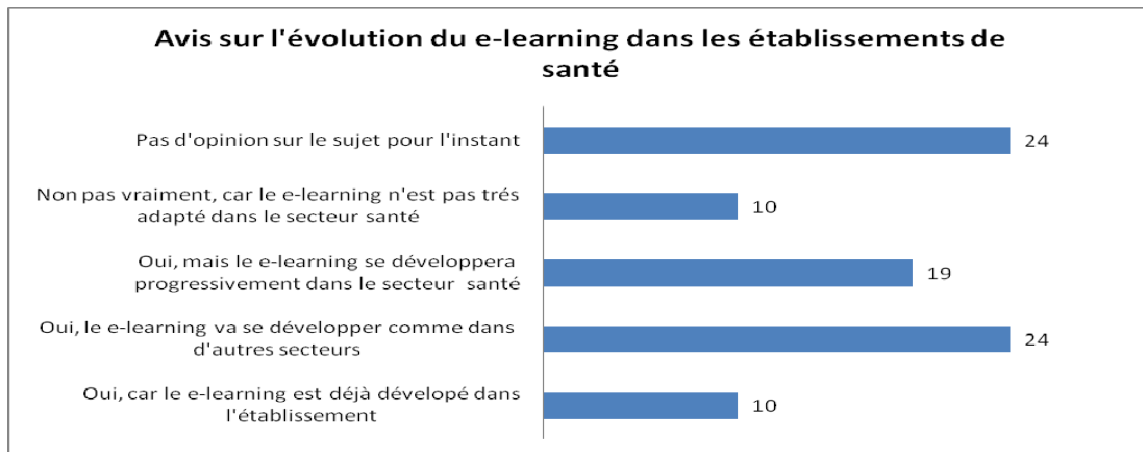
- Les avantages relatifs aux modalités de formations e-learning perçus par les établissements sont :



- Les limites et difficultés liées au e-learning les plus fréquemment cochées par les établissements sont :

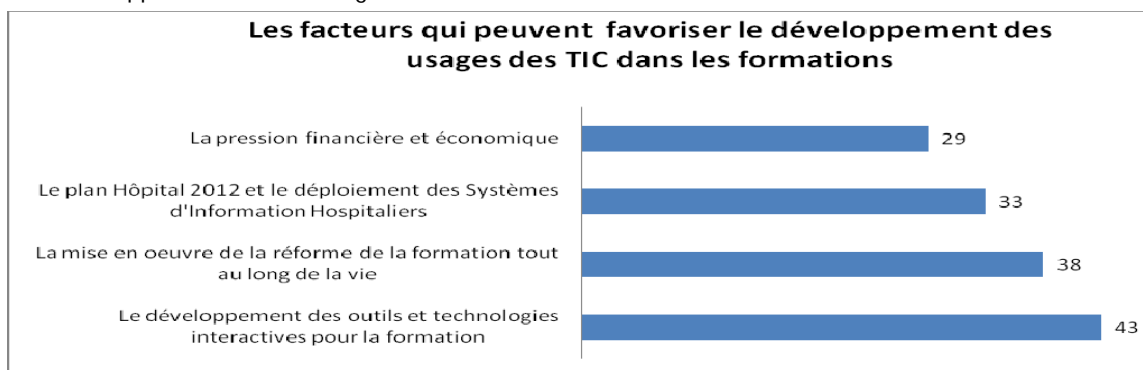


- L'opinion des responsables d'établissements sur l'évolution du e-learning dans les établissements de santé est :



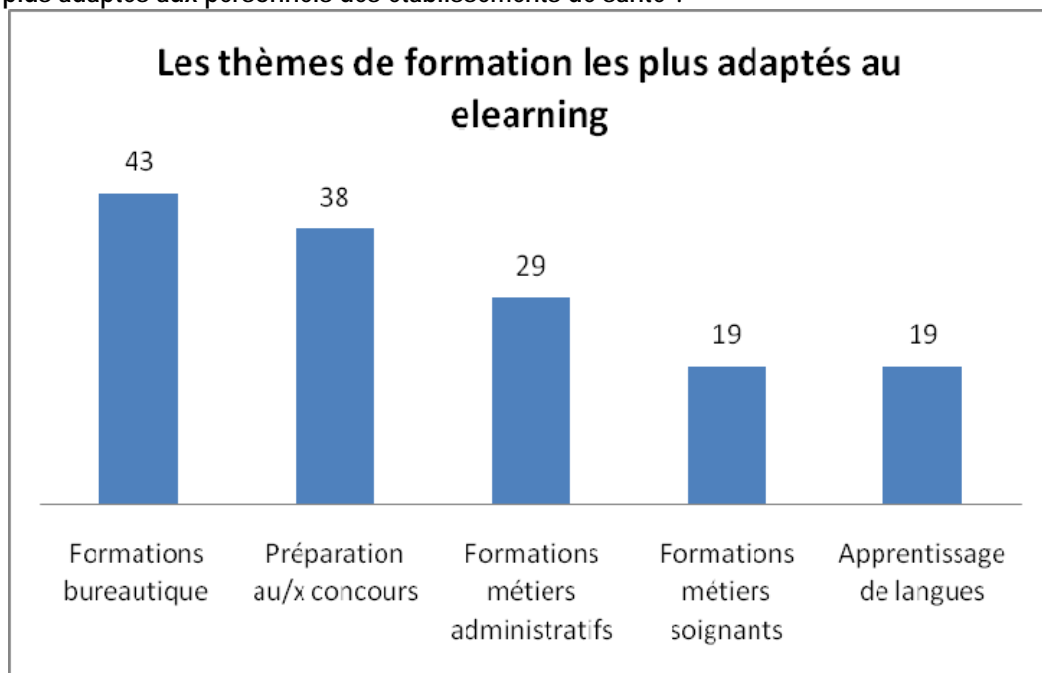
Quels sont les facteurs qui peuvent influencer l'évolution et le développement du e-learning dans les établissements de santé et médico-sociaux ?

- Parmi les 4 facteurs les plus fréquemment cochés comme pouvant influencer l'évolution et le développement du e-learning, on note :

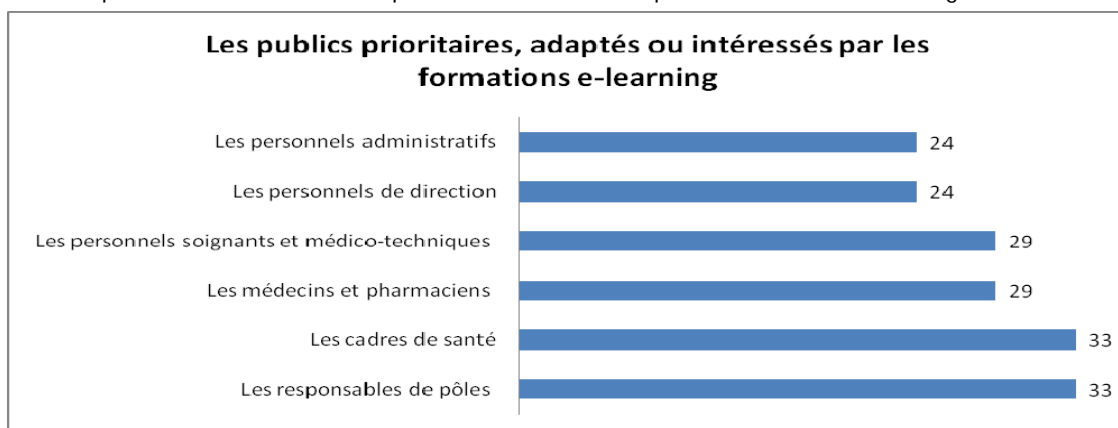


- Les éléments et facteurs qui peuvent influencer le développement des formations e-learning au cours des prochaines années :
  - le développement des formations préparatoires aux concours,
  - le développement du DIF ou Droit Individuel de Formation,
  - la mise en oeuvre de la démarche GPMC ou GPEC,
  - le développement des compétences informatiques des personnels.

Quels sont les domaines et thèmes de formation, les publics et modalités de formation e-learning les plus adaptés aux personnels des établissements de santé ?



■ Les publics considérés comme prioritaires et intéressés par les formations e-learning :



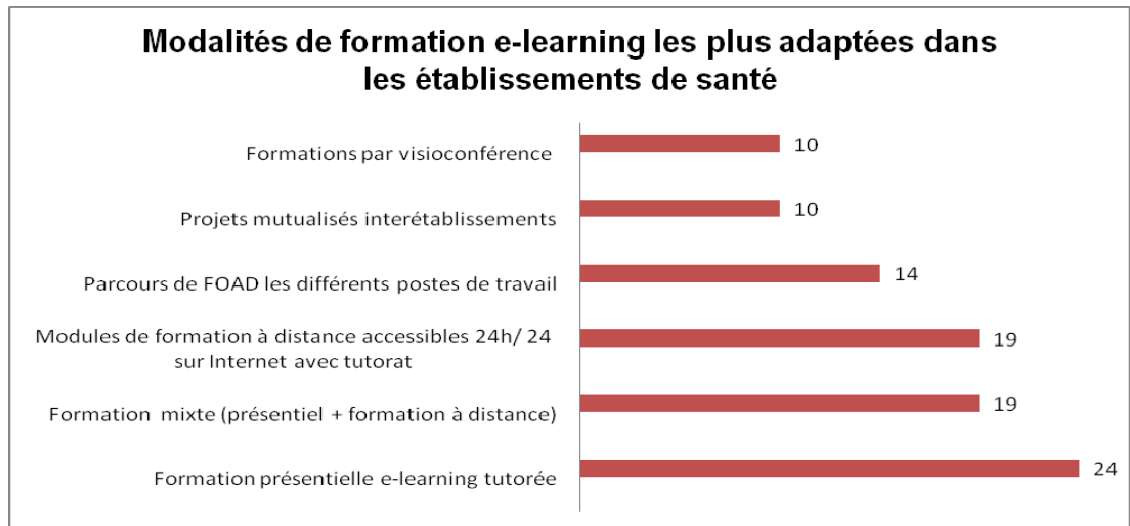
■ Les lieux et espaces qui paraissent les plus adaptés pour développer les formations e-learning sont :

- La salle multimédia ou le centre de documentation équipé de postes multimédia,
- Des postes de travail dédiés à la formation dans les services,
- Des équipements de visioconférence.

■ Pour mettre en œuvre des formations de type e-learning, les responsables d'établissement proposent le développement de ressources humaines et notamment :

- des personnes bénéficiant de compétences multimédia pour la création de ressources pédagogiques interactives,
- des chefs de projet compétents en FOAD pour piloter ce type de projet de formation,
- des personnels techniques compétents en systèmes d'information, solutions techniques et logiciels adaptés à la formation à distance.

Les modalités de formation e-learning qui paraissent les plus adaptées aux professionnels au sein des établissements de santé



Il est intéressant de constater que malgré un échantillon limité d'établissements, certaines réponses sont à rapprocher des résultats publiés suite à différentes enquêtes.

Dans le contexte actuel de déploiement des systèmes d'information au sein des établissements de santé, ces résultats soulèvent des questions importantes :

- Les professionnels de santé sont-ils et/ou seront-ils suffisamment préparés pour s'approprier les différentes technologies liés aux déploiements en cours :
  - des applications Internet,
  - des solutions informatiques intranet,
  - des dossiers patients informatisés,
  - des solutions de télésanté et télémédecine qui vont se développer ?

Plusieurs rapports récents proposent des orientations qui peuvent permettre d'accompagner les évolutions en cours dans la formation professionnelle mais aussi les évolutions liées au déploiement des TIC Santé :

- Le rapport de l'OTEN (Observatoire des Territoires Numériques) publié en 2009 sur « Les TIC comme outils au service de la formation professionnelle » coordonné par Didier Paquelin, [http://www.oten.fr/IMG/pdf/OTENTICFCSynthese\\_finale.pdf](http://www.oten.fr/IMG/pdf/OTENTICFCSynthese_finale.pdf) dégage cinq axes stratégiques pour organiser concrètement les actions de formation professionnelle :
  - diffusion d'une culture technologique auprès des publics en formation et des professionnels de la formation,
  - lisibilité d'une offre de formation professionnelle structurée et structurante,
  - accessibilité aux dispositifs de formation via un maillage territorial d'infrastructures techniques, technologiques et de services,
  - développement de nouveaux services dans une perspective de traitement de besoins individualisés de formation,
  - maîtrise des coûts économiques pour la conception et la mise en œuvre de situations et de parcours de formation.

- Ce rapport propose également 11 principes pour l'action :

➔ « Le principe général est de développer une véritable stratégie numérique dans le champ de la formation professionnelle, qui situe l'action au-delà des équipements »

*technologiques, et inscrit dans la durée les décisions convergentes des acteurs du monde technologique et du monde de la formation :*

- *situer l'offre de formation au carrefour des publics (mixité des publics),*
- *faciliter l'accès au service public de formation professionnelle selon une approche globalisée de l'information et du service public de formation,*
- *initier et développer des pratiques d'échanges entre les organismes de formation dans la perspective de mise en œuvre de pratiques collaboratives,*
- *développer des fonctions et des pratiques d'intermédiations,*
- *articuler les processus d'industrialisation de la production des biens et des services avec un suivi personnalisé du projet de l'individu,*
- *définir des procédures de labellisation des ressources et des structures de formation,*
- *reconnaître les investissements dans des formes nouvelles d'organisation,*
- *situer explicitement l'utilisation des TIC dans un projet global,*
- *veiller à l'ergonomie des dispositifs numériques et des contextes d'usage de ces dispositifs,*
- *accompagner le développement des pratiques nouvelles pour une pratique de recherche-action formation ».*

Dans le secteur de la formation des professionnels de santé, les médecins et les pharmaciens se mobilisent au niveau des formations universitaires dans le cadre de l'UN3S (Université Numérique des Sciences de la Santé et des Sports. L'UMVF (Université Médicale Virtuelle Francophone) a réalisé depuis 2006 et actualisé en 2009 le référentiel de compétences C21 métiers de la santé. Ce référentiel a été testé et est actuellement mis en œuvre dans le cadre de l'UN3F.

Actuellement les référentiels des formations des personnels paramédicaux et notamment le nouveau référentiel de formation infirmière n'intègrent qu'un nombre d'heures limité pour la formation aux TIC. Ces référentiels n'intègrent pas de véritable formation aux compétences TIC Santé tel que le préconise l'OMS.

**Dans le rapport de synthèse de l'ASIP sur le projet du DMP** (Dossier Médical Personnel) publié en Juin 2009, le schéma de synthèse de l'ENRS (Espace Numérique Régional de Santé) situe le e-learning comme modalités d'accès aux savoirs et aux référentiels sur le DMP. Aujourd'hui le e-learning apparaît comme un passage obligé pour l'élaboration, la mise en œuvre la diffusion et au final la bonne utilisation du DMP.

**Enfin le récent rapport du Sénateur Pierre Lasbordes**, publié en Novembre 2009, préconise l'utilisation de méthodes d'enseignement à distance (e-learning et téléconférence) qui pourraient être utilisées pour la formation médicale et paramédicale continue à la télésanté, formation indispensable à l'actualisation des connaissances des professionnels de santé éventuellement certifiés

## CONCLUSION DE LA SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

**Les différents éléments de l'étude réalisée aux niveaux :**

- du contexte général de l'évolution des besoins et du marché de la formation e-learning en France,
- des pratiques de formation e-learning au sein des établissements de santé,

**montrent l'émergence de nouveaux acteurs ayant des expériences e-learning.**

L'étude réalisée révèle que les établissements de santé qui ont initié des démarches et actions de formation en ligne sont encore peu nombreux. Ces initiatives restent isolées, dispersées sur le territoire et peu significatives d'une réelle tendance.

Cependant les orientations stratégiques définies par la Politique Européenne, le Ministère de la Santé et des sports confirment la volonté d'accélérer le développement de la e-santé. Cette politique se traduit dans les grands chantiers en cours :

- le Plan Hôpital 2012,
- la relance du projet DMP et le développement d'ENRS (Espaces Numériques Régionaux de Santé),
- des projets de télésanté visant l'amélioration du bien-être des patients, le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées et des patients atteints de maladies chroniques.

Les décideurs ont tous conscience aujourd'hui que le déploiement des TIC devra passer par des mesures d'accompagnement du changement importantes parmi lesquelles la formation intégrant des modalités de e-learning.

Il reste donc aux formateurs en formation initiale et continue et aux organismes de formation du secteur santé de se saisir de nouvelles opportunités et de se mobiliser pour développer des compétences pour répondre aux nouveaux besoins en formation des personnels de santé liés à l'évolution des besoins et comportement de patients, mais aussi au développement des TIC Santé.

## ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

<i>ANFH</i>	Association Nationale pour la Formation des Hospitaliers
<i>APHP</i>	Assistance Publique Hopitaux de Paris
<i>DFOAD</i>	Dispositif de Formation Ouverte et A Distance
<i>DHOS</i>	Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins au Ministère de la Santé
<i>DIF</i>	Droit Individuel à la Formation
<i>DMP</i>	Dossier Médical Personnel
<i>DRTFP</i>	Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle
<i>DSI</i>	Direction des Systèmes d'Information
<i>EAD</i>	Enseignement A Distance
<i>EAO</i>	Enseignement Assisté par Ordinateur
<i>ENT</i>	<a href="http://www2.educnet.education.fr">Environnement Numérique de Travail http://www2.educnet.education.fr</a>
<i>EOAD</i>	Enseignement Ouvert et A Distance
<i>EOD</i>	Enseignement Ouvert et à Distance
<i>ESSQU@D</i>	Enseignement Santé Sécurité et QUALité A Distance (campus numérique) <a href="http://essquad.unice.fr/">http://essquad.unice.fr/</a>
<i>FAD</i>	Formation A Distance
<i>FFOD</i>	<a href="http://www.fff">Forum Français pour la Formation Ouverte et A Distance http://www.fff</a>
<i>FOAD</i>	Formation Ouverte et A Distance
<i>HAS</i>	Haute Autorité de Santé
<i>MEAH</i>	Mission nationale d'Expertise et d'Audits Hospitaliers
<i>OFEM</i>	Observatoire de la Formation de l'Emploi et des Métiers
<i>QCM</i>	Questions à Choix Multiples
<i>SIH</i>	Système d'Information Hospitalier
<i>TIC</i>	Technologies de l'Information et de la Communication
<i>TICE</i>	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
<i>UMVF</i>	<a href="#">Université Médicale Virtuelle Francophone (université numérique thématique)</a>
<i>UNR</i>	<a href="http://www2.educnet.education.fr/sect">Université Numérique en Région http://www2.educnet.education.fr/sect</a>

# ANNEXE 2 - QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

et « sitographiques » relatives à la E-formation ou E-learning et santé

## Ouvrage

- Hussard Claude et Petit Claude (sous la direction de) - E-learning et santé : de la recherche au terrain – *Édition Lavoisier 2008* - <http://www.lavoisier.fr/notice/fr2746216690.html>

## Références de documents et d'articles complémentaires en ligne

- Circulaire du 20 Juillet 2001 sur la FOAD : <http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/bo/05092001/A0160004.htm>
- Le B.A. BA de la FOAD élaboré par le Forum Français pour la Formation ouverte et à Distance (FFFOD). [http://www.fffod.org/Upload/Texte/Fichier\\_9\\_F.doc](http://www.fffod.org/Upload/Texte/Fichier_9_F.doc)
- Le glossaire de la e-formation de l'Institut de la gestion publique et du développement économique <http://www.institut.minefi.gouv.fr/sections/themes/e-formation/glossaire2/view>
- Guide des bonnes pratiques de la FOAD élaboré par le FFFOD et l'AFNOR <http://www.centre-info.fr/FFFOD-AFNOR-Referentiel-de-bonnes.html>
- Vidéos en ligne présentant les différentes parties de ce guide de bonnes pratiques <http://tfs.afpa.fr/site2/index.asp?rubr=131&idserie=51>
- Ce guide n'est pas téléchargeable en ligne. Il est publié par l'AFNOR et disponible sur commande [http://www.decitre.fr/indexPart.asp?action=NOTICE&part=CURSUS\\_EDU&cdpdt=5552001716060](http://www.decitre.fr/indexPart.asp?action=NOTICE&part=CURSUS_EDU&cdpdt=5552001716060)
- LEFEBVRE Hélène, LEVERT Marie-Josée, LEFEBVRE, Julie - **Cours E-learning pour des professionnels de la santé : une réussite** <http://www.inrp.fr/biennale/8biennale/contrib/longue/252.pdf>
- MESSIER Yves – **E-learning, métiers de la santé et intégration professionnelle** <http://www.eife-l.org/publications/proceedings/ilf08/contributions/Supporting%20Lifelong%20Learning%20and%20Employability/Messier.pdf>
- **E-learning - Un outil complémentaire de la formation traditionnelle** – Dossier publié sur le site Staffsante <http://www.staffsante.fr/contenus/dossiers/11/e-learning-un-outil-complementaire-de-la-formation-traditionnelle.html>

Les liens vers les différents sites et documents de références cités dans le rapport sont proposés dans les différentes parties du document.

# ANNEXE 3 – CIRCULAIRE FOAD

## MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

### Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Circulaire DGEFP no 2001-22 du 20 juillet 2001 relative aux formations ouvertes et/ou à distance  
« FOAD » : définition, obligations des prestataires, imputabilité des dépenses sur l'obligation de participation des employeurs

NOR : MESF0110049C

(Texte non paru au Journal officiel)

Résumé : la présente circulaire a pour objet de préciser les obligations des prestataires de formation et l'imputabilité des dépenses sur l'obligation de participation des employeurs, dans le cas de mise en œuvre de formations ouvertes et/ou à distance.

La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle à Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle).

L'ouverture de la formation professionnelle à de nouvelles modalités de formation et à l'usage des technologies de l'information et de la communication ouvre un champ très étendu pour des initiatives novatrices en vue d'une meilleure adaptation de la formation aux besoins des salariés et aux exigences de la vie professionnelle. A condition qu'elles correspondent à une réelle valeur formative et qu'elles respectent les règles et principes qui sont rappelés dans cette circulaire, ces évolutions doivent être encouragées.

Les technologies de l'information et de la communication font intervenir dans le système de formation de nouveaux acteurs : producteurs de ressources, éditeurs, opérateurs de télécommunications, ainsi que de nouveaux services : de médiation, d'accompagnement des personnes, etc.

De même que l'administration a pris en compte, en leur temps, l'usage des technologies se rapportant au Minitel (note GNC du 10 avril 1989) ou à l'enseignement assisté par ordinateur (circulaire no 1360 du 16 mars 1983), la présente circulaire a pour objet de préciser les conditions de recours aux nouvelles modalités techniques et pédagogiques et notamment à l'utilisation de l'Internet dans le cadre de la formation professionnelle.

#### 1. Principes généraux

##### 1.1. Caractéristiques de l'action de formation professionnelle

Les activités de formation requièrent la mise en œuvre de moyens humains, de supports pédagogiques et de matériels technologiques dont la nature et l'importance varient en fonction du domaine de formation, du public bénéficiaire, des méthodes pédagogiques et des objectifs poursuivis.

Elles sont régies par les dispositions combinées des articles L. 900-1 et L. 900-2 du code du travail et celles des premier et deuxième alinéas de l'article R. 950-4 (décret du 3 avril 1985) :

- « Les actions de formation se déroulent conformément à un programme qui, établi en fonction d'objectifs préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats » ;
- « La formation est en principe dispensée dans des locaux distincts des lieux de production ».

##### 1.2. Définition des formations ouvertes et/ou à distance « FOAD »

La diversification des modalités d'organisation de la formation (formation dans et hors temps de travail, sur le poste de travail, en centre de ressources, à l'extérieur de l'entreprise, etc.), la variété des situations pédagogiques (auto-formation, formation accompagnée dans un lieu-ressource, formation en situation de

travail, formation à distance, etc.) et l'alternance entre des activités d'apprentissage individuel et collectif sont autant d'éléments qui favorisent l'évolution et l'ouverture des systèmes de formation.

Les formations ouvertes et/ou à distance « FOAD » se distinguent des modalités de formation classiques appelées communément « formations présentiels ». Les « FOAD » recourent à des modalités de formation pouvant se combiner.

Une « formation ouverte et/ou à distance », est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.

La réalisation d'une formation ouverte et/ou à distance implique de la part du prestataire la mise en œuvre de moyens humains et de moyens pédagogiques et techniques dont l'importance et la nature dépendent à la fois du domaine et de l'objectif de l'opération, du public bénéficiaire, ainsi que du ou des types d'apprentissage retenu(s).

Le droit positif régissant la formation professionnelle continue ne comporte aucune disposition susceptible de faire obstacle à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de déroulement des actions de formation professionnelle.

2. Obligations incombant aux dispensateurs de formation professionnelle exerçant leurs activités au moyen de formations ouvertes et à distance, recommandations et contrôle

2.1. Obligations des prestataires

Il convient de rappeler les dispositions relatives à la réglementation des conventions de formation et des contrats de formation professionnelle.

L'article L. 920-1 régit les conventions signées entre une entreprise et un organisme de formation dans le cas où la formation est organisée par un organisme extérieur. Les actions de formation répondant à la définition des formations ouvertes et/ou à distance énoncée au 1.2. ci-dessus, mettant en œuvre des modalités de formation combinées, devront y être précisées dans les conditions développées ci-après.

Les prestataires qui réalisent pour leurs clients des actions de formation professionnelle sous la forme de formations ouvertes et/ou à distance sont assujettis aux obligations légales et réglementaires de droit commun encadrant l'exercice de cette activité professionnelle.

Les conventions de formation conclues aux fins de réalisation d'actions de formation ouverte et/ou à distance devront comporter :

a) D'une part, et au même titre que toutes les autres conventions de formation, les mentions relatives :  
- aux opérations de formation exécutées par le centre de formation (intitulé, périodes, horaires, durées, lieux et prix unitaire et global, etc.) ;

- à la nature, à la quantité et au prix des prestations de services ou de biens qui leurs sont étroitement liées (logement, nourriture des stagiaires, fournitures de supports pédagogiques, etc.), fournies par l'offreur de la formation ;

b) D'autre part, les mentions relatives :

- aux séquences d'apprentissage à distance notamment : les objectifs poursuivis, la nature des travaux incombant aux stagiaires (les périodes de réalisations de ces travaux, leurs durées estimées) ;

- et aux prestataires (les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre directement ou par sous-traitance, le suivi et l'évaluation des travaux accomplis par les stagiaires et le prix de ces différentes prestations).

L'organisme de formation devra mettre en place un système de suivi de l'action afin de lever toute incertitude liée à la réalité et à la durée de la formation suivie par les stagiaires.

Les modalités d'assistance pédagogique constitueront un élément central d'appréciation de la réalité de la formation et devront être clairement définies par la convention.

Les mêmes précisions devront être apportées aux contrats de formation professionnelle conclus, en application de l'article L. 920-13 du code du travail, entre une personne physique entreprenant des formations à titre individuel et à ses frais et un organisme de formation.

2.2. Recommandations concernant un protocole individuel de formation

Si l'action de formation professionnelle s'organise autour d'un dispositif de formation individualisée, fil directeur de l'action intégrant diverses situations et modalités pédagogiques, celui-ci devra être précisé à la convention.

Par conséquent, la formalisation de l'action de formation sous la forme d'un protocole individuel de formation facilitera la lisibilité de l'action de formation. Ce protocole permettra notamment au stagiaire de

connaître les conditions de réalisation de l'action de formation et en particulier : le calendrier, les différentes modalités pédagogiques, la durée estimée nécessaire pour effectuer les travaux ainsi que les modes d'évaluation dans le cas de « FOAD ».

Ce protocole devra être établi entre le dispensateur de formation et le stagiaire.

L'État, en ce qui le concerne, a prévu à l'article R. 961-3 du code du travail, un tel protocole intitulé « plan de formation » pour les stages ouvrant droit à rémunération qui comportent un apprentissage en totalité ou en partie à distance.

Le protocole individuel de formation ne saurait se substituer à la convention de formation précédemment évoquée. Il incite les prestataires de formation à optimiser la qualité de leur relation avec les usagers quels qu'ils soient.

### 2.3. Contrôle de la réalité et de la conformité des actions de « FOAD »

Pour apprécier la réalité et la conformité des formations ouvertes et/ou à distance prévues aux conventions de formation professionnelle et ayant donné lieu à délivrance de facture, les agents de contrôle procéderont à une analyse des circonstances dans lesquelles les prestations de formation ont été réalisées.

Les modalités d'assistance pédagogique et d'encadrement constitueront un élément central d'appréciation de la réalité de la formation. Il en est de même des moyens mis en œuvre pour évaluer et valider les formations.

Ainsi la simple cession ou mise à disposition de supports (manuels, logiciels, matériels) à finalité pédagogique n'a pas la nature d'une action de formation professionnelle et doit être analysée, selon les circonstances, comme une livraison de prestation de services ou de biens.

Tel est le cas, notamment, des opérations dont le seul objet est la fourniture à un tiers de matériels (ordinateurs, matériel audiovisuel, etc.), ou bien de « cours en ligne » sans accompagnement humain technique et pédagogique, ou encore d'applications pédagogiques livrées sous la seule forme de supports numériques (disquettes, CDROM) ou cédées par voie de téléchargement.

### 3. Dépenses relatives aux actions de « FOAD » imputables sur l'obligation de participation des employeurs

Les règles d'imputation des dépenses applicables aux « FOAD » sont les mêmes que celles concernant les formations de droit commun.

De manière générale, il s'agit du prix d'achat de l'action de formation ouverte et à distance, du prix d'achat des documents pédagogiques ou des prestations de services qui leur sont étroitement liées dans le respect des règles en vigueur, la partie de l'annuité d'amortissement des biens nécessaires à la réalisation de l'action et des rémunérations des stagiaires qui bénéficient de la formation.

Comme indiqué précédemment, les services en charge des contrôles s'assureront que les séquences pédagogiques à distance font l'objet d'un encadrement pédagogique et technique.

A défaut, les dépenses afférentes à ces séquences ne pourront être regardées comme déductibles de la participation des employeurs.

Certaines précisions doivent néanmoins être apportées :

#### a) Encadrement :

Le formateur-tuteur est au cœur du dispositif de formation mais sa participation au processus d'apprentissage ne doit pas se limiter à sa seule présence in situ. D'autres types d'encadrement existent, tels que l'accompagnement pédagogique et technique dans le cadre d'un lieu-ressource, le tutorat à distance qu'il soit synchrone ou asynchrone, etc.

#### b) Durée de la formation :

En l'absence de repères habituels propres aux actions de formation en « présentiel », il est possible pour certains apprentissages dispensés en totalité ou en partie à distance de déterminer la durée estimée nécessaire pour effectuer les travaux demandés. La durée totale de la formation pourra intégrer l'ensemble des situations pédagogiques concourant à la réalisation de l'action de formation (auto-formation encadrée, séquences de face-à-face pédagogique, apprentissage à distance, etc.) et accessoirement d'autres activités encadrées (auto-documentation, mise en pratique en situation de travail, etc.). Pour chacune des situations, la durée effective ou le cas échéant son estimation devra être précisée.

#### c) Regroupements :

Le regroupement ou d'autres formes de mise en situation collective des stagiaires résulteront souvent de considérations pédagogiques. Compte tenu des évolutions technologiques et des pratiques

pédagogiques, ces regroupements ne constituent pas une exigence du point de vue du contrôle, dès lors qu'il existe d'autres formes de suivi, d'encadrement et de contrôle de l'assiduité.

En cas de difficultés d'application de la présente circulaire, vous voudrez bien en saisir les services centraux sous le timbre « Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Groupe national de contrôle et Mission marché de la formation ».

La déléguée générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle,  
C. Barbaroux

[www.grieps.fr](http://www.grieps.fr)